

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ROYÈRE DE VASSIVIÈRE

Envoyé en préfecture le 04/08/2025

Reçu en préfecture le 04/08/2025

Publié le

ID : 023-212316509-20250804-20250801-DE



Délibération 2025 / 08-01

L'an deux mil vingt-cinq le quatre août à onze heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

**Etaient présents les Conseillers municipaux :** Mrs Raymond RABETEAU, Didier LASSECHERE, Jean-François CHAMPEAU, Christian FAUGERON, Jean-Jacques BORD, Maurice BESSE, Jean Jacque FAURE, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, Mireille RECONDU, France-Noëlle GIMENEZ.

**Étaient absents excusés :** Mr Arnaud PICOUT.

**Étaient absents :** Mrs Anthony BUYS, Cédric LECOMTE.

**Secrétaire de séance :** Mme Claudine DAURY-NEYRET.

\* \* \* \* \*

**ATTRIBUTION DU BÉNÉFICE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE**

Monsieur le Maire :

-Rappelle la notification de jugement en date du 08 juillet 2025 du tribunal administratif de Limoges concernant le dossier 2300575-1 ;

-Rappelle l'article 3 de celui-ci :

la commune de Royère-de-Vassivière doit accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle pour les deux procédures précitées dans la notification de jugement ;

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

-Décide l'octroi de la protection fonctionnelle dans le dossier précité.

Fait et délibéré en Mairie, le 04 aout 2025.

Le Maire,



Raymond RABETEAU

ell